



MÉMORANDUM AU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le développement durable comme cadre politique pour tout le gouvernement

Le Conseil adresse son mémorandum au nouveau gouvernement dans le but de dynamiser la politique en matière de développement durable. Il souligne d'abord l'importance de l'intégration des trois piliers du développement durable. Ensuite il met en avant quelques propositions politiques thématiques (en matière d'énergie, de climat et de mobilité, de production et de consommation durables, de coopération au développement et de commerce international...) et formule plusieurs recommandations pour une meilleure administration en matière de développement durable. Il propose enfin quelques moyens visant à mettre en œuvre la politique de développement durable.

Le Conseil demande que tous les ministres fédéraux considèrent le développement durable comme ressortant de leur responsabilité effective et que toutes les politiques soient menées dans une perspective de développement durable.

Des propositions thématiques comme fers de lance pour une politique de développement durable

En matière de politique énergétique, climatique et de mobilité, le Conseil estime qu'il est impératif de débloquer les dossiers. Il demande la finalisation du Plan climat national. Ce plan devrait donner la priorité aux mesures structurelles en faisant appel aux instruments fiscaux et

non fiscaux, afin de permettre à la Belgique d'atteindre l'objectif de 2008-2012 (Protocole de Kyoto) mais aussi de respecter les engagements ultérieurs de réduction des émissions. Il est indispensable de dépasser l'impasse de la répartition des efforts de réduction des émissions entre les différentes régions. Le CFDD demande aussi la mise en place rapide de la Commission nationale Climat, un accord sur le partage et la coordination des compétences en matière de mécanismes de flexibilité et la concrétisation d'un plan national de mobilité couvrant tous les modes de déplacement.

En matière de production et de consommation durables, le Conseil demande la

collaboration pro-active de la Belgique à une politique européenne de pointe en matière de produits, une solide politique d'incitation pour la recherche et le développement, un système d'information clair et raisonnable qui informe le consommateur sur les caractéristiques des produits et de faire en sorte que les produits durables soient financièrement plus attractifs. Le Conseil insiste sur la mise en œuvre et l'amélioration du plan national environnement santé.

Au niveau de la politique de coopération, le Conseil demande au gouvernement une implication plus active des organisations de la société civile dans tous les aspects de la politique et la prise en compte des conséquences des politiques et des modes de consommation et de production belges pour les pays du Nord et du Sud. En matière de commerce international, et plus particulièrement dans le cadre du *Doha Development Agenda*, le Conseil plaide pour la mise en œuvre des accords existants et la réussite des négociations en cours.

Tables rondes

En mars dernier (12/03), le CFDD a organisé, en collaboration avec le *Premier Ministre Verhofstadt* et la *Ministre Neyts*, une table ronde sur l'agriculture et sur la politique européenne en matière de développement durable (dans le cadre du Sommet de Printemps de l'Union européenne). Cette table ronde fut l'occasion pour le Premier Ministre et la Ministre Neyts d'entendre les positions des membres du Conseil en matière d'agriculture dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Politique agricole commune (PAC) et des négociations de l'OMC, ainsi que leurs revendications pour le Sommet de printemps.

Le CFDD a organisé (21/03), en collaboration avec les conseils environnementaux régionaux, une audition de Mr *Jean-Luc Dehaene*, Vice-Président de la Convention européenne, sur le thème de l'environnement et du développement durable dans les travaux de la Convention. Les textes des intervenants à la table ronde et le rapport de l'audition sont disponibles sur le site web du Conseil.



Guy Verhofstadt, Premier Ministre et formateur du nouveau gouvernement.

Une meilleure administration du développement durable

Le Conseil insiste sur la poursuite de l'application du Plan fédéral de développement durable et demande le renforcement de l'intégration horizontale entre les différents domaines politiques fédéraux. Il espère qu'un membre du nouveau gouvernement en recevra la responsabilité. Pour l'amélioration de l'intégration verticale, le Conseil est convaincu qu'une Conférence interministérielle sur le développement durable pourrait jouer un rôle très utile en la matière, en particulier pour l'élaboration d'une stratégie « nationale » de développement durable d'ici 2005.

Des moyens à mettre en œuvre

Le Conseil estime que, lors de la prochaine législature, les instruments économiques devraient être utilisés de manière plus effective en fonction du développement durable. Comme le Plan fédéral le prévoit, la politique fiscale devrait ainsi mieux intégrer les objectifs du développement durable. Le Conseil demande au gouvernement d'élaborer une stratégie de consultation sur les documents de politique (voir plus bas). Le gouvernement doit aussi prévoir des moyens suffisants pour mettre en œuvre une stratégie de communication en matière de développement durable

tendant à inciter les consommateurs et les fabricants à réaliser les changements de comportement nécessaires.

Mr Théo Rombouts, Président du CFDD, et Mme Anne Panneels, Vice-Présidente, ont été reçus par l'informateur, Mr Elio Di Rupo, et lui ont présenté le memorandum du Conseil. Par ailleurs, l'informateur a signalé que, parmi les différentes personnalités qu'il a rencontrées lors de ses auditions, plusieurs ont mis en avant la question du développement durable.

SYMPOSIUM PARTICIPATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rendre les consultations publiques plus efficaces

Le 25 mars 2003, le CFDD a organisé, en collaboration avec les Service fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles - SSTC et avec l'aide de la Commission interdépartementale du Développement durable - CIDD et du Service public de Programmation Développement durable - SPP DD, un symposium sur le thème de: Participation et politique de développement durable : Comment rendre les consultations publiques plus efficaces? Le but du symposium était de mettre en avant la plus-value de la participation du grand public et d'échanger des idées sur les objectifs des consultations publiques ainsi que sur les conditions nécessaires pour que celles-ci soient efficaces.



La participation est un facteur essentiel de réussite d'un plan de développement durable.

La matinée était consacrée à des exposés généraux sur les thèmes de la consultation et de la participation (rôle, apport du citoyen, participation du public, consultation sur le premier Plan et sur le second Plan fédéral de développement durable). L'après-midi, trois groupes de travail se sont attelés à la formulation de propositions concrètes pour l'amélioration de la consultation dans le cadre du deuxième Plan fédéral de développement durable. Le CFDD a mis à profit les résultats de ce symposium dans son avis sur la consultation (voir plus loin).

Le premier intervenant de la matinée, *Barry Dalal-Clayton (International Institute for Environment and Development)* s'est penché sur le rôle de

la participation dans les stratégies de développement durable. Il a souligné l'importance de la communication et de la participation à chaque phase de l'élaboration de la politique. Selon lui, l'un des défis principaux en matière de stratégie de participation est l'amélioration de la participation et de la communication aux niveaux international et régional. Une question importante est aussi le degré de participation. Il constate que les meilleurs résultats sont atteints lorsqu'il y a un équilibre entre les trois types d'acteurs : publics, privés et société civile. Il estime qu'en matière de stratégie de développement durable, un système de mécanismes coordonnés est préférable à un plan général de développement durable.

Pour l'amélioration de la participation du public, *Catherine Blin (ULB)* a souligné l'intérêt de l'utilisation combinée et articulée dans le temps et dans l'espace, de plusieurs outils alliant information, consultation, concertation et participation active. Elle a ensuite étudié les différents objectifs de l'autorité et les effets d'une meilleure participation.

Lieve Goorden (STEM - UA) a relevé quelques exigences de qualité aux-

quelles doivent répondre les processus participatifs : des règles du jeu doivent être définies qui garantissent que chacun ait une chance égale et véritable de participer et des critères doivent permettre de contrôler la qualité des arguments politiques.

Jan Verschooten (CIDD) est revenu sur la consultation publique qui a eu lieu dans le cadre du premier Plan fédéral de développement durable. Il a présenté un aperçu de la législation, du déroulement de la consultation et de son suivi.

Hadelin de Beer (SPP DD) a expliqué la procédure qui sera utilisée pour la consultation autour du deuxième Plan.



Le symposium a réuni plus de 130 participants et a permis un échange constructif visant à améliorer la consultation du citoyen.

Une campagne de communication sur le document (maximum 100 pages) sera lancée dans les journaux, par conférence de presse, par courrier et via la société civile (formation de personnes relais au sein des organisations).

Propositions concrètes pour l'amélioration de la consultation dans le cadre du second Plan fédéral de développement durable.

Organiser une stratégie de communication diversifiée adaptée aux groupes cibles: l'une des idées qui ont été soulignées dans les trois groupes de travail est qu'il faudrait adapter les stratégies de

communication en fonction des publics à atteindre. La communication de tout ou partie du Plan pourrait être orientée différemment selon les destinataires préférentiels.

Sensibiliser les jeunes et les personnes plus démunies: dans le cadre de la consultation autour du projet du deuxième Plan, une attention particulière sera accordée aux jeunes (16 – 18 ans) et aux personnes défavorisées. Il faudra veiller à adopter des outils et méthodes adaptés à ces groupes cibles.

Le feedback est essentiel: le feedback est indispensable si l'on veut motiver la population à participer à une consultation ultérieure. La population doit être rassurée sur le fait que son avis a été réellement pris en compte. Il est important qu'elle soit aussi informée de la façon dont les mesures ont été concrétisées.

Textes du symposium

Le CFDD va publier les textes du symposium. Le livret sera envoyé à tous les participants. Les autres personnes intéressées pourront l'obtenir au secrétariat du Conseil. Vous trouverez également les textes du symposium sur le site web du CFDD (>publications>journées d'étude).

AVIS SUR LA POLITIQUE DE CONSULTATION

Développer une stratégie de consultation

Les résultats du symposium ont servi de base à un avis d'initiative approuvé le 20 mai dernier par l'assemblée générale du CFDD. Par cet avis, le Conseil souhaite contribuer à améliorer la qualité des consultations publiques et à développer une stratégie en la matière. Le but est notamment d'assurer une participation plus large et plus importante de

la population. Par ce biais, il espère également éviter la multiplication des consultations, les chevauchements et le manque de participation. Dans ce cadre, le CFDD propose que soit élaboré un code de bonnes pratiques, comportant certaines règles à respecter lors des consultations (objectifs, groupes cibles, procédure), et qu'un agenda annuel des dif-

férentes consultations soit coordonné par le Parlement fédéral et communiqué au public. Le conseil formule ensuite une série de recommandations pour la consultation sur le deuxième Plan fédéral.

Vous trouverez les avis sur le site web du CFDD (>publications >avis).

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes ont également une fonction de forum : ils organisent par exemple des journées d'étude pour favoriser le débat sur le développement durable.

Le groupe de travail *stratégies de durabilité* a coordonné les discussions et la rédaction du mémorandum au nouveau gouvernement (avec les contributions de chaque groupe de travail). Il a coopéré avec le groupe de travail *sensibilisation et communication* à l'avis sur les stratégies de consultation dans le cadre du développement durable. Le groupe prépare en ce moment un avis sur la *multi-level governance*, c'est-à-dire l'intégration verticale du développement durable dans la politique belge, et un avis sur les instruments économiques.

Le groupe de travail *énergie et climat* a préparé un avis cadre sur les obstacles

empêchant la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre économiquement rentables (mesures «no regrets», voir encadré ci-dessous). Le groupe prépare en ce moment un avis sectoriel d'initiative sur la politique de mobilité.

Le groupe de travail *relations internationales* a organisé plusieurs tables rondes (voir encadré page 1) ; il a formulé un avis cadre sur les notes géographiques de la coopération au développement belge. Le groupe s'attelle à la préparation de la Conférence interministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui aura lieu en septembre prochain à Cancun (Mexique).

Le groupe de travail *normes de produits* a préparé un avis sur un AR visant la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de produits à base d'arsenic utilisés pour la protection du bois et un

avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (colorant azoïque bleu). Pour le moment, le groupe travaille à une note de synthèse sur les objectifs à long terme de la politique de produits.

Le groupe de travail *sensibilisation et communication* a préparé un avis sur les stratégies de consultation dans le cadre du développement durable (en coopération avec le groupe de travail *stratégies de durabilité*, voir page 3). Il a aussi organisé une table ronde (interne) sur la publicité et le développement durable et travaille en ce moment sur cette problématique.

Le groupe de travail *recherche scientifique et développement durable* prépare en ce moment un avis sur le rôle des processus participatifs dans l'élaboration des indicateurs de développement durable.

Avis sur les mesures « no regret »

L'assemblée générale du CFDD a également approuvé, lors de l'assemblée générale du 20 mai, un avis sur les mesures dites «no regret». Il s'agit de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui sont économiquement rentables, mais non mises en œuvre. Ces mesures pourraient contribuer de manière très significative à atteindre l'objectif de Kyoto pour la Belgique en lui permettant d'éviter à l'horizon 2010 l'émission de 10 millions de tonnes de gaz à effet de serre par an. Il s'agit de modifications des comportements de consommation d'énergie, de substitutions énergétiques, de meilleure gestion, d'investissements en utilisation rationnelle d'énergie. Nombre de ces mesures s'avèrent économiquement rentables par les économies sur la facture énergétique qu'elles permettent d'atteindre.

L'avis relève sept barrières à la mise en œuvre de ces mesures :

- Les barrières culturelles et sociales, le rôle des médias, de l'information et de la publicité,
- Les prix de l'énergie,
- Une information insuffisante,
- Un manque de prévisibilité et de cohérence de la politique énergétique,
- Des mécanismes financiers inappropriés aux investissements en utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et le manque de capitaux,
- Un manque d'expertise et de personnel qualifié,
- Des recherches insuffisantes pour développer ces mesures économiquement rentables.

L'avis fait ensuite sept recommandations pour lever ces barrières :

- Encourager un cadre culturel et social favorable au développement durable,
- Avoir une politique de prix favorable aux modifications de comportement et aux investissements en URE,
- Améliorer l'information sur les services et les investissements énergétiques,
- Assurer une politique plus cohérente, plus prévisible et coordonnée,
- Favoriser les investissements en URE et le développement des entreprises de services énergétiques,
- Développer des réseaux de compétence,
- Développer la recherche en URE et en énergies renouvelables.



CFDD
Conseil Fédéral du Développement Durable
rue des Aduatiques 71-75
B-1040 Bruxelles
Téléphone : +32-2-743 31 50
Fax : +32-2-743 31 59
E-mail : mail@frdo-cfdd.be
Site web : http://www.frdo-cfdd.be

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de *CFDD Info* avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.
Editeur responsable: Catherine Mertens